

La circulation interne



Cette fiche
1/4 h sécurité
est également
téléchargeable dans
votre Espace
Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com

QUELQUES CHIFFRES :

En France, près de

200 000 accidents de travail

sont liés aux circulations internes dans l'entreprise, soit un quart environ des accidents annuels.

Source : INRS

DÉFINITION

La circulation interne en entreprise correspond à l'ensemble des déplacements à l'intérieur du bâtiment ou à l'extérieur dans l'enceinte de l'entreprise :

- ▶ des personnes, motorisées ou non ;
- ▶ des moyens de transport et de manutention (véhicule, chariot, Fenwick, etc.).

POINT RÉGLEMENTAIRE

Le Code du travail stipule que les lieux de travail intérieurs et extérieurs doivent être aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre (art. R. 4224-3). Différentes sections réglementent la circulation en entreprise :

- ▶ les caractéristiques des lieux de travail (articles R. 4224-1 à 8) ;
- ▶ les voies de circulation et les accès (articles R. 4224-9 à 17) ;
- ▶ les portes et les portails (articles R. 4224-9 à 13) ;
- ▶ les quais et rampes de chargement (articles R. 4214-18 à 21).

Source : Légifrance



RISQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

1 RISQUES ASSOCIÉS

Les risques liés à la circulation interne en entreprise regroupent :



les collisions entre véhicules



les collisions entre véhicules et piétons



les chutes et glissades de plain-pied

2 EFFETS SUR LA SANTÉ

Les effets sur la santé vont dépendre du type d'accident occasionné, de sa gravité (heurts, écrasements, chutes, etc.) ainsi que de la nature et du siège des lésions :



contusion



traumatisme



plaie



entorse



fracture

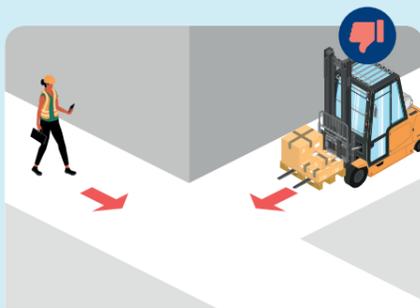
Cela peut aller jusqu'au décès du salarié.

3 FACTEURS DE RISQUE ET MOYENS DE PRÉVENTION

Pour développer une démarche de prévention des accidents liés à la circulation interne, il est nécessaire :

- d'organiser et de planifier l'activité ;
- d'identifier les différents flux de circulation ;
- de déterminer les paramètres et les contraintes techniques, architecturaux, fonctionnels et organisationnels ;
- d'élaborer un plan de circulation ;
- de mettre en place des consignes de sécurité ;
- de former, d'informer et de sensibiliser le personnel et le public sur le risque et sur le respect du plan de circulation et des consignes de sécurité établies.

SITUATIONS À RISQUES



Les flux piétons et véhicules ne sont pas séparés et balisés.



Le salarié se déplace hors zone piétonne et ne fait pas attention à son environnement. Il se fait heurter par un véhicule.



Le salarié court (non-respect des consignes de sécurité).

MOYENS DE PRÉVENTION



- ▶ **SÉPARER** les flux
- ▶ **PROTÉGER** les voies de circulation piétonnes (barrières, balisages, etc.)



Les salariés se déplacent sur les zones piétonnes (séparation de flux).



Les salariés marchent en observant leur environnement.



CONTACTEZ NOS ÉQUIPES

solidariteprevention@irpauto.fr

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.